



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone M2290 à même une partie de la zone H2294, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 26 août 2024

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

—

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 OCTOBRE 2024

Plan de zonage

